

Service pédagogique

Dossier suivi par Frédéric Raimbault
IA IPR Lettres – français – langues romanes
tél : 01 53 69 38 52
frederic.raimbault@diplomatie.gouv.fr

Paris, le 16 septembre 2013

À
Mesdames et Messieurs les
Professeurs de Lettres

S/c
Mesdames et Messieurs les
Chefs d'établissement

Chers Collègues,

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter une bonne rentrée à tous ceux qui débutent une nouvelle année scolaire et une bonne continuation pour nos collègues qui suivent le rythme scolaire de l'hémisphère sud.

J'aimerais aborder ici quelques points relatifs à l'application des programmes et les perspectives de travail liées aux dernières propositions et préconisations du ministère de l'Éducation nationale et de l'AEFE.

Les programmes du collège et du lycée s'accordent notamment sur l'éducation humaniste et les compétences de lecteur à développer selon la démarche de la lecture analytique et de la lecture cursive¹. Pour assurer cette éducation et la dynamique des apprentissages du collège au lycée, il convient de penser les progressions annuelles en y incluant une fréquentation abondante et régulière des textes et des œuvres. Je souhaite rappeler à ce titre que le texte, tissu littéraire et œuvre d'art, se considère en premier lieu dans sa réception sensible et dans un second lieu seulement s'opérera une approche analytique qui permettra à l'élève de comprendre ce qui s'est joué et se joue lors de sa lecture. Le dialogue qui s'élabore alors entre le texte et le lecteur vise à revivifier la parole littéraire, à animer l'œuvre pour que l'émotion humaine soit présente et vivante. On comprend dès lors que la mise en contact avec le texte est essentielle et détermine le lecteur : il s'agit non pas d'autopsier le texte par des outils de langue et une lecture « scalpel » mais au contraire d'en saisir le souffle et l'animation par les points d'éveil sensibles qui affectent et font réfléchir la personne du lecteur et l'élève. C'est en ce sens que la composition des corpus des classes de 2^{de} et de 1^{re} a été remaniée pour préférer, aux documents complémentaires désormais obsolètes, les textes et documents « en relation avec l'histoire des arts et les langues et cultures de l'Antiquité ».

Près des deux tiers des 320 000 élèves scolarisés dans les établissements du réseau n'ont pas le français comme langue maternelle, ce qui induit une exposition à la langue française souvent réduite aux heures de classe et à la voix des enseignants, une production également limitée. Les conséquences sur la pratique et la qualité de la langue apparaissent dès lors évidentes, notamment pour la compétence « parler en continu » qui est évaluée en 3^e pour l'histoire des arts et en 1^{re} pour les oraux de l'EAF. La finesse de l'écoute, le phrasé, les mélodies de la phrase française doivent être considérés comme des apprentissages de la langue vivante qu'est le français au sein d'une pratique du français renforcée dans les classes et dans les établissements. Le 1^{er} et le 2^d degrés

¹ Cf. B.O. programmes collège

doivent poursuivre leur travail conjoint sur cette compétence orale et une véritable politique pédagogique du français doit être pensée dans les établissements. La réflexion à ce sujet doit être poursuivie, des actions sont à mettre en place comme la création ou l'enrichissement de bibliothèques sonores, des jeux oratoires et plus largement s'interroger sur la place dévolue à la pratique de la langue orale dans l'établissement. Faire du français une langue que l'on désire parler, partager, une langue dans laquelle on se pense, s'évoque, se dit pour qu'elle devienne, si ce n'est le cas, un prolongement de soi, une partie intrinsèque de son être qui serait moindre sans elle.

L'apprentissage de l'écrit doit également s'appréhender selon une progression qui suit le cursus de l'élève. Les tâches proposées aux élèves doivent se penser de plus en plus complexes et variées dans l'année et tout au long du curriculum, les écrits canoniques de l'EAF ne constituant que des formes possibles et l'aboutissement de ce qui a été construit et pratiqué précédemment. Le commentaire écrit et la dissertation, comme l'écrit d'invention dont il faut réhabiliter les qualités et la richesse, s'apprennent, au moins dans l'esprit, dès la sixième et même le 1^{er} degré. Une pratique constante, assidue de l'écrit est le gage du développement de ces compétences, et toujours associée à des contraintes orthographiques, morphologiques, grammaticales, lexicales. La régularité de l'écrit est plus importante que la quantité car c'est ainsi que s'acquièrent des automatismes de langue et de pensée. La construction et le développement des compétences écrites se pensent didactiquement avec la nécessaire autonomie que doit conquérir l'élève : savoir mobiliser ses connaissances, savoir identifier ses besoins et ses manques, savoir où trouver les ressources nécessaires et les adapter au contexte, savoir créer des ressources inédites en fonction des expériences passées constituent des capacités à envisager et à convoquer pour qu'elles s'actualisent en compétences lors des travaux et tâches proposés.

Le français comme langue vivante, vous l'avez constaté, a toute sa place dans le réseau comme le confirme, s'il en était besoin, la convention signée avec le CIEP et l'introduction du DELF prim et du DALF dans les établissements du réseau. Rappelons ici que « langue vivante » ne se réduit pas à la langue de communication, à la langue de scolarisation, à la langue étrangère : une langue vivante est pleine et entière, ce que doit être le français dans les établissements français de l'étranger. Une note technique et une information pédagogique quant à la mise en œuvre de ces certifications en langue française vous parviendra prochainement.

Pour toutes ces orientations de travail, je vous accompagnerai sur le terrain au cours de mes missions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les professeurs, l'expression de mes salutations les meilleures.



Frédéric Raimbault
IA-IPR Lettres – français – langues romanes